



A Coupvray, le 12 décembre 2025

Chères Cupressiennes,  
Chers Cupressiens,

**A l'attention de tous les habitants**

Depuis le mois d'avril 2025, vous êtes destinataires de tracts politiques très véhéments émanant de trois anciens adjoints au Maire, démissionnaires de leurs fonctions et très certainement désireux de se lancer dans la campagne des élections municipales.

Ces élus, partie intégrante de l'exécutif communal pendant 5 ans, **critiquent aujourd'hui une action municipale dont ils ont été solidaires durant tout un mandat**, en votant les délibérations à l'unanimité.

Ces tracts sont la démonstration parfaite de ce que produit l'ambition sans vision pour notre commune : beaucoup de critiques et aucune proposition.

La "gazette éphémère", dont nous sommes nombreux à espérer qu'elle porte bien son nom, polémique, attaque gratuitement, s'arrange avec la vérité ou ment ouvertement au risque de se contredire, pour assouvir quelques ambitions personnelles.

Le dernier pamphlet publié en novembre est à la fois agressif et parfaitement inconsistant. Cette inconsistance ne se lit pas seulement dans les écrits, mais aussi à travers les actes, comme celui qui a poussé les trois ex-adjoints, il y a un mois, à refuser de saluer les porte-drapeaux, les associations d'anciens combattants et les corps constitués (dont les jeunes sapeurs-pompiers venus accomplir leur devoir de mémoire) au cours des commémorations du 11 novembre. Était-il nécessaire de faire de ce symbole national un combat politique, devant 350 Cupressiens indignés ?

Vous l'aurez compris, quand certains s'amusent à caricaturer et à dénigrer, nous préférerons prendre la plume pour tracer une ligne sérieuse et lisible pour tous. **Nous avons donc décidé de vous adresser un "vrai/faux", vous permettant de vérifier par vous-mêmes les propos tenus.** Au service de la commune, la précision compte davantage qu'un coup de crayon...mal taillé!

Une nouvelle fois, nous ne pouvons que **vous enjoindre à toujours vérifier les déclarations de cette opposition** visiblement non constructive, en prenant attaché avec les services municipaux. Le service public, lui, est apolitique et travaille dans le respect des personnes, de la réglementation et de l'intérêt général.



Consultez le bilan de mandat et la réponse au 1er tract

*Thierry Cerri*

Maire de Coupvray  
Tête de la liste "Vivons Coupvray"



Pour nous suivre : [vivonscoupvray.fr](http://vivonscoupvray.fr)



Pour nous contacter :  
[thierry.cerri@vivonscoupvray.fr](mailto:thierry.cerri@vivonscoupvray.fr)



# Vrai ou Faux ?

**"Dans le bilan de mandat, 139 actions sur 329 ont réellement été réalisées"**

**FAUX**

Un bilan de mandat est un document factuel visant à rendre compte des réalisations. Les actions listées peuvent être constatées par les habitants et ont fait l'objet de communications. Le bilan reprend le bilan de mi-mandat publié en 2023, qui comptait déjà 170 actions, toutes validées par les ex-adjoints alors en poste. Autrement dit, la mairie aurait "perdu" en 2 ans le bénéfice de 31 actions aux yeux des trois élus concernés, sans précision sur celles ayant été arbitrairement considérées comme indignes d'y figurer. Toutes ont pourtant leur importance comme le marché, qu'ils ont refusé de mettre en place après l'avoir défendu jusqu'en 2025, ou certains événements qu'ils entendent supprimer (voir compte rendu du conseil municipal du 07 avril p.10 et p.18). Les 139 actions annoncées dans le tract ont au moins le mérite de démontrer que, même de parole d'opposition, le travail accompli a été conséquent sur ce mandat.

**"Seules 61 actions ont été réalisées par la Mairie"**

**FAUX**

Le bilan de mandat précise systématiquement le rôle des partenaires dans ces actions. Pour autant, les services de la Mairie ont été pleinement impliqués dans chacune d'entre elles. Prenons un exemple : la construction d'un groupe scolaire par Val d'Europe Agglomération. La Mairie intervient à toutes les étapes : calendrier, études d'effectifs scolaires, cahier des charges, directives de lots, jury de concours, analyse des offres, coordination du chantier, plans de circulation, réunions publiques, communication, suivi budgétaire, réception du bâtiment, rétrocession et mise en service. Non, la Mairie ne construit pas l'édifice, les agents de l'agglomération non plus

d'ailleurs, mais elle contribue activement au projet, comme à l'ensemble des actions listées dans le bilan.

**"La ville nourricière est un projet inventé après les dépenses sans logique écologique"**

**FAUX**

La mise en place de ce projet "nature" a débuté en 2014, avec la création du jardin des 5 sens au Musée Louis Braille (voir Le Parisien du 02 novembre 2015 et du 20 mai 2019, La Marne du 14 mai 2022). Il visait dès l'origine à préserver le patrimoine naturel et la biodiversité. La commune a d'ailleurs obtenu cette année la 3e fleur et le prix spécial du label des "Villes et Villages Fleuris", qui valorisent aussi la dimension écologique. Depuis 2015, un jardin ou une initiative sont régulièrement inaugurés, souvent lors des Bucoliques de Coupvray, créées en 2015 pour sensibiliser au respect de l'environnement. Au total, 16 000 m<sup>2</sup> de jardins et vergers ont été aménagés, après un vote de leur budget à l'unanimité des élus. Le projet de terre nourricière a été régulièrement présenté dans les supports de communication municipaux et dans le bilan de mi-mandat de 2023, rédigé avec les ex-adjoints qui le renient aujourd'hui.

**"Le parc situé face à Carrefour market a coûté 400 000 euros en aménagement"**

**FAUX**

Son coût final s'élève à 104 566,27 euros HT (la commune récupérant la TVA), soit 154 215,27€ HT de dépenses (incluant l'aire de jeux, les végétaux, l'arrosage automatique, les cheminements, l'escalier béton pour l'accès piétons, et le portail) et 49 649€ de recettes (subvention de la Région) pour une surface de 6 000 m<sup>2</sup>. Le budget avait d'ailleurs été présenté à deux reprises par l'ex-adjoint aux



Toutes les informations sont vérifiables sur le site Internet de la Mairie : [www.coupvray.fr](http://www.coupvray.fr)

Votre Mairie/La vie municipale/Les séances du conseil municipal ou dans "Publications"

finances, qui semble l'avoir oublié. Une première fois publiquement en conseil municipal (CM du 05 décembre 2022, p.09), avec l'annonce de son coût initial avant subvention, et une 2e fois dans le dossier finances du magazine de mai 2022, avec l'annonce de l'arrivée de "*l'espace vert en face de Carrefour Market, dont le terrain a été préparé l'année dernière, pour un montant de 100 k€. Ce dernier accueillera une aire de jeux pour enfants et un verger qui profiteront à l'ensemble des Cupressiens*" (p.16). Verger inclus dans le projet nourricier. Quant au prétendu saccage des parcs et jardins, mis à part le jardin des iris saccagé par les sangliers cette année, chacun pourra aisément constater qu'il n'en est rien.

## **"Coupvray est un laboratoire architectural pour Epafrance"**

**FAUX**

Les photos présentées comme le "patchwork" d'Epafrance proviennent surtout de la ZAC des Trois Ormes, qui ne relève ni de la compétence de la Mairie, ni de celle de l'EPA. Les logements décriés, objets de remarques déplaisantes que ne manqueront pas d'apprécier les habitants ayant décidé d'y vivre, sont situés dans une ZAC du périmètre "Disney". Conformément à la convention de 1987 qui régit l'organisation du Val d'Europe, l'entreprise y décide seule des architectes, de l'agencement des bâtiments, et du lancement des opérations. Dans une Opération d'Intérêt National (OIN), les permis de construire sont signés au nom de l'Etat : le Préfet les délivre même si le Maire les refuse. D'une manière générale, aucune mairie ne peut s'opposer à un permis conforme à la réglementation.

S'agissant du fonctionnement de l'EpaFrance, l'établissement public est dirigé par un Directeur général, sous la tutelle directe du ministère. Il dispose d'un conseil d'administration, présidé par un élu dont le rôle se limite à représenter politiquement l'organe délibérant et à fixer l'ordre du jour des séances (décret n° 87-191 du 24 mars 1987).

Le nombre de places de stationnement par logement est quant à lui fixé dans le PLUI pour tout le Val d'Europe, anciens comme nouveaux

quartiers, selon la typologie des logements. Dans des secteurs encore en chantier, les abords des programmes immobiliers (et donc les places de stationnement) sont aménagés progressivement, parfois en décalage avec la livraison des logements. La commune a pris le sujet à bras le corps en travaillant avec les aménageurs à la construction de poches de stationnement complémentaires dans les ZAC, et en faisant augmenter les ratios de places visiteurs dans le PLUI (voir bilan de mandat p.25). Ces sujets font probablement partie des 190 actions du mandat "oubliées" par les trois ex-adjoints. Chacun doit également faire preuve de civisme en occupant ses places de stationnement privatives (en sous-sol ou sur sa parcelle) plutôt que le domaine public.

## **"Où sont les espaces verts, les aménagements pour la circulation, autant de questions sans réponses"**

**FAUX**

Cette remarque a de quoi surprendre quand, quelques lignes plus tôt, le tract met au pilori le projet "nature" de la commune. Dans le cadre de l'OIN, le projet d'aménagement est connu de longue date. Les élus ont ainsi pu y faire acter des zones de respirations et des espaces verts, dont certains existent déjà. C'est ainsi qu'un parc de 4ha a été créé au sein de la Fosse Saint-Etienne (ZAC de Coupvray) et que la 1<sup>ère</sup> phase de travaux d'un parc urbain de 6ha débutera prochainement (ZAC des Trois Ormes). Des jardins partagés ont également été programmés aux Cents Arpents (ZAC de Coupvray). Toutes ces questions font partie du quotidien des élus et ont trouvé des réponses depuis 2018 dans les dossiers de réalisation de ZAC, dans les commissions municipales ou simplement dans la communication communale (voir le magazine et le bilan de mi-mandat).

## **"Un semblant de concertation sur le PLUI"**

**FAUX**

Le PLUI est un document rédigé par Val d'Europe Agglomération (VEA), qui a respecté les obligations légales associées à l'enquête publique: <https://www.valdeuropeagglo.fr/plui/>.

Des "espaces paysagers protégés" ont été introduits dans le PLUI par VEA sur prescription de la Région, confirmant une protection existante sur les coeurs d'îlots. Ils impactent majoritairement des fonds de parcelles déjà inconstructibles en raison de leur éloignement de la bande de constructibilité, qui interdit toute construction au delà de 30m par rapport à la rue.

### **"Le PLUI acte le choix personnel du Maire de densifier massivement le sud de Coupvray"**

**FAUX**

Les nouveaux quartiers situés dans les ZAC relèvent de l'Opération d'Intérêt National pilotée par l'Etat. L'urbanisation imposée à Coupvray, prévue depuis 1987 par convention internationale, est aussi imposée aux 4 autres communes historiques du secteur (Chessy, Serris, Bailly-Romainvilliers et Magny le Hongre). Le PLUI n'entérine donc pas le choix personnel du Maire mais bien une obligation qui s'impose à tout le Val d'Europe, inscrite dans l'ancien PLU de Coupvray depuis...2013. Les trois ex-adjoints en étaient parfaitement conscients lorsqu'ils ont fait campagne sur ce thème en 2020, aux côtés du Maire, et ont pris un rôle dans l'exécutif communal.

### **"Les élus sont des figurants dans le PLUI"**

**FAUX**

Le PLUI de VEA est travaillé en lien avec les services communaux, débattu en commission et validé à deux reprises par le conseil municipal. Les élus y sont donc associés et ont librement accès aux documents. Etant donné l'ampleur de la tâche, des erreurs d'écriture peuvent apparaître. Il appartient à chacun de les signaler (élus compris), comme la Mairie a pu le faire. Cependant, à la Mairie comme dans la vie, certaines personnes s'impliquent, d'autres non.

### **"Transports saturés à Coupvray avant même l'arrivée des habitants"**

**FAUX**

Les transports relèvent de la compétence d'Ile de

France Mobilités et la planification urbaine des aménageurs du territoire. Depuis le début du mandat, la municipalité a travaillé pour obtenir des instances compétentes plus d'arrêts, un meilleur cadencement des bus et la création d'une 3<sup>e</sup> ligne, comme décrit dans le bilan de mandat (p.24-25). Ces améliorations ont été difficiles à obtenir en raison de la faible fréquentation de la ligne 2262, confirmée par les chiffres des montées et descentes de Transdev. Ponctuellement, il arrive que le bus soit plein, surtout le matin à l'heure des collégiens, mais l'offre de bus est régulièrement augmentée pour tenir compte de l'arrivée des habitants. L'équipe municipale a également mis en place une navette pour permettre aux seniors et aux personnes en difficulté de mobilité de se déplacer sans passer par les bus.

### **"Rien n'impose la réalisation du port"**

**VRAI**

Pas même la Mairie. Pour rappel, le projet de port n'a pas été imposé aux élus mais proposé par eux durant la campagne de 2020. Il a été soutenu depuis lors par les ex-adjoints qui le critiquent à présent. Depuis 2020 et jusqu'en avril 2025, 9 délibérations (5 de plus avec le budget annuel) ont ainsi été adoptées par le conseil municipal à l'unanimité. L'ancien adjoint aux finances se félicitait même, dans son édito du magazine de mai 2022 (consultable sur le site de la Mairie), de l'arrivée du port.

Compte tenu de la fermeture à la navigation du canal de Meaux à Chalifert, annoncée par "Voies Navigables de France" en novembre 2025 en raison d'un risque d'effondrement du tunnel, le projet de port de plaisance doit être suspendu jusqu'à nouvel ordre. Cette décision ne pourra être reconsiderée qu'à trois conditions cumulatives : la réalisation de travaux par VNF garantissant la pérennité du tunnel et de la circulation des bateaux par le canal ; le maintien des équilibres financiers sur le projet, de manière à ce que l'opération ne pèse pas sur le budget communal; et le lancement d'un référendum local permettant aux habitants (et uniquement aux habitants) de décider de sa réalisation dans ce nouveau contexte.